



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 147-20 C

Objet : *RS - Adoption des tarifs 2021 pour l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry et pour les terrains familiaux existants livrés avant le 1er janvier 2021*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

- conseillers excusés : 10

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 147-20 C

objet **RS - Adoption des tarifs 2021 pour l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry et pour les terrains familiaux existants livrés avant le 1er janvier 2021**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que Grand Chambéry est amené à fixer les tarifs 2021 pour l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse et pour les terrains familiaux existants livrés avant le 1^{er} janvier 2021.

Suite à la réhabilitation complète de l'aire d'accueil et à sa réouverture en mai 2018, une grille de tarification est appliquée (harmonisée entre les différentes aires d'accueil de Savoie et Haute-Savoie) :

- application d'une caution de 100 € par emplacement demandée à l'entrée des familles,
- application d'un tarif par jour et par emplacement de 4 € pendant la durée du séjour réglementaire (3 mois),
- application d'une pénalité de 15 € par jour et par emplacement, applicable dès le 1^{er} jour de dépassement de la durée du séjour réglementaire pendant 7 jours inclus,
- application d'une pénalité de 20 € par jour et par emplacement, applicable dès le 8^{ème} jour de dépassement de la durée du séjour réglementaire,
- facturation au réel et par système de prépaiement des consommations en électricité et en eau : 0,15 € par kWh électrique et 3,50 € par m³ d'eau (taxes diverses incluses),
- perception du montant des sommes correspondant aux dégradations commises sur l'aire d'accueil, en application de la grille tarifaire (jointe à la présente délibération).

Il est ainsi proposé de conserver ces tarifs pour l'année 2021, sans changement par rapport à 2020.

Par ailleurs, le tarif 2021 pour les terrains familiaux existants livrés avant le 1^{er} janvier 2021 est fixé à 30 € par mois et par emplacement (sans changement par rapport à 2020).

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs applicables pour l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry et pour les terrains familiaux existants tels que décrits ci-dessus, applicables au titre de l'année 2021.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 147-20 C

Objet de l'acte : RS - Adoption des tarifs 2021 pour l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry et pour les terrains familiaux existants livrés avant le 1er janvier 2021

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24601H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24601H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au